Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20261001-202610106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
24/09/2026
Affichée le 24/09/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi premier octobre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
08/10/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, M. JUHEL Arnaud, Mme LENDORMY Clémence, M. NOUHAUD Cyril, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BROSSAY Aurélie
Mme BOUGOUIN Vanessa
Mme GUILLOT Annabelle

M. NOUHAUD Cyril a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 20

2026.10.106) VERSEMENT SUBVENTION AU CCAS ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan annuel 2026 du budget du CCAS de SAINT- MARC-LE-BLANC.
Il y a lieu de prévoir le versement d'une subvention afin de participer à ces dépenses pour 2026 et d'équilibrer le budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;
Décide d'attribuer une subvention de 2 200 € au CCAS de SAINT-MARC-LE-BLANC pour l'année 2026.
La dépense sera payée à l'article 657362 du budget 2026.
Donne délégation à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 8 octobre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE